

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	37

N° 158/2017

OBJET : Branchement électrique du nouveau poste de refoulement à Grépiac – Validation de la proposition financière du SDEHG

L'an deux mille dix-sept et le 11 juillet à 18h00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 juillet 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Alain PEREZ, Jean-Louis REMY, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Mme Nadine BARRE donne procuration à M. Jean-Claude BLANC, M. Jean-Pierre BASTIANI à Mme Joëlle TEISSIER, M. Jean-Claude ROUANE à M. Floréal MUNOZ, Mme Danielle TENSA à M. René AZEMA, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER

Messieurs Serge DEMANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER, Alain RIVELLA.

ABSENTS NON EXCUSES : Mesdames Carole LAFUSTE et Marie-Christine ESCOURROU-BERDOU, Messieurs Nicolas GILABERT, Jean DELCASSE et Régis GRANGE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Joëlle TESSIER a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Sébastien VINCINI, Vice-Président en charge de l'Assainissement, informe le conseil communautaire que suite à la demande de la Communauté de Communes Lèze Ariège du 27 mars 2017 concernant le **branchement pour le poste de refoulement de la Communauté de Communes Lèze Ariège - CCLA31 sur la commune de Grépiac – référence 6 BT 130**, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Confection d'une descente aéro-souterraine en câble de branchement 4x35 mm² sur le support existant le plus proche situé Grande Rue Saint Martin.
- Ouverture d'une tranchée de 12 mètres de longueur avec fourniture et pose d'un fourreau de diamètre 75 mm et déroulage d'un câble de branchement 4x35 mm² alu.
- Fourniture et pose d'un coffret de branchement triphasé, avec à côté un coffret abri compteur/disjoncteur, à poser contre le mur.
- Non compris la liaison à réaliser entre le coffret abri compteur/disjoncteur et le poste de refoulement.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Communauté de Communes Lèze Ariège se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	627 €
Part SDEHG	2 304 €
Part restant à la charge du CCLA31 (ESTIMATION)	988 €
Total	3 919 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la CCLA31 de s'engager sur sa participation financière.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le projet présenté,

S'ENGAGE à verser au SDEHG une contribution égale au montant présenté ci-dessus de 988 €,

PRECISE que les dépenses correspondantes seront engagées au budget assainissement de l'exercice concerné,

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS